

APRC

Créée
en 1978

Association Pour une
Retraite Convenable
25, rue Lamartine B2,
69120 VAULX en VELIN
CCP Grenoble 232 42 W

BULLETIN D'INFORMATION

Mai 1999

Directeur de la Publication : Jean DROILLARD.

Nouv. série. N°9

Prix du numéro : 15F

Edito J. Droillard

I. Quoi de neuf du côté des politiques et des autorités religieuses? J. Droillard p.2-3

II. Vie des régions. p.4-9

1.- APRC de la Loire

2.- APRC de Midi-Pyrénées

3.- APRC de Bourgogne

4.- Action Angers (suite)

5.- APRC du Grand Sud-Est

6.- APRC de Loire-Atlantique

7.- APRC de Lyon

8.- APRC de Picardie

9.- APRC de Champagne-Ardenne

10.- APRC de l'Île de France

11.- APRC d'Île et Vilaine

12.- APRC d'Aquitaine

13.- APRC de Basse-Normandie

14.- APRC de Franche-Comté

III.- Pour étayer la réflexion:

C'est possible. J. Bassot p.10-11

IV.- Echos de la dernière session de formation des 6-7mars 1999. p.12

V.- Echos de la Commission Femmes. p.13

VI.- Echos de l'A.G. de l'APSECC p.13

VII.- Préparation de l'Assemblée Générale du 27 juin 99. p.14-18

1. Résumé du rapport moral. J. D.

2. Orientations. Jean Droillard

3. Résumé du rapport financier. M.O.

VIII.- Questions pratiques

p.19

1. Réactualisation du Guide pratique du futur retraité APRC.

2. Précisions sur l'ACoL. Le Guen

3. La pension de réversion. L. Le Guen

4. Parution des fiches APSECC sur la Protection Sociale et les Caisses des Cultes.

IX.- Courrier des Lecteurs

X.- Nécrologie p.20-21

XI.- Adhésion-Cotisation

Annexe: Dossier A.G.

(feuilles de couleur)

EN ATTENDANT...

Dans le Bulletin précédent, je vous informais (p.2) de l'initiative prise par le Père Duval de réfléchir, dans le cadre de la Tripartite, à d'éventuelles "modifications de la pratique existante" quant à notre retraite.

Une réponse à notre question doit nous parvenir en mai.

En attendant cette réponse du Père Duval au nom de la Tripartite, nous ne restons pas inactifs...

Nous préparons l'Assemblée générale qui aura lieu à PARIS le 27 juin prochain.

En effet cette Assemblée générale va être un moment particulièrement fort, parce que nous aurons à traiter toute proposition qui nous sera faite pour avancer dans la résolution de notre problème de retraite CAMAVIC, et nous aurons alors à arrêter notre position et dégager des orientations en conséquence.

Vous trouverez dans ce Bulletin les bases sur lesquelles nous allons travailler à cette Assemblée:

♦ le bilan que nous faisons de notre action durant l'année p.14-15.

♦ des informations sur les possibilités de résoudre notre problème de retraite: voir "C'est possible" p.10.

♦ des orientations que nous aurons à affiner p.16.

Nous souhaitons que cette Assemblée soit bien le reflet de notre activité et donc que tous les groupes locaux soient représentés, puisqu'ils ont fait preuve d'une belle vitalité dans les mois passés, p.4-9.

Comme le plus grand nombre d'entre vous ne viendra pas, nous vous invitons *fortement* à nous manifester votre soutien *en retournant* votre "POUVOIR". C'est un geste simple, mais plein de signification pour nous.

L'APRC a surmonté l'épreuve du temps et de la durée, a fait preuve de beaucoup de patience mais aussi de persévérance; nous sommes toujours là et nous n'entendons pas aujourd'hui encore nous taire et nous arrêter en chemin.

Jean Droillard

I.-QUOI DE NEUF DU CÔTÉ DES POLITIQUES ET DES AUTORITÉS RELIGIEUSES?

1. Du côté des politiques

A la question posée à la Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité par Mr Pascal Terrasse, chargé des retraites au parti majoritaire à l'Assemblée nationale et, à ce titre, notre interlocuteur politique, la réponse de la Ministre est en droite ligne de celle faite à Monsieur MARCHAND, député du Maine et Loire (J.O. du 20 avril 98).

*Retraites : régimes autonomes et spéciaux
(cultes) : politique à l'égard des retraités - perspectives)*

18698.- 31 août 1998.- M. Pascal Terrasse attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conditions de versements des pensions de retraite des femmes et des hommes qui ont décidé de quitter la vie sacerdotale ou religieuse. Près de 12 000 religieuses et prêtres ont quitté l'institution catholique entre 1968 et 1988. Ces personnes dépendent, pour leur retraite, de la caisse mutuelle d'assurance vieillesse des cultes (CAMAVIC). Le montant de leur pension est extrêmement faible, une personne ayant cotisé 150 trimestres, bénéficiant aujourd'hui d'une retraite de 1900 francs par mois. Regroupés au sein de l'association pour une retraite convenable (APRC), ces personnes espèrent une revalorisation de leurs pensions de retraite, l'application des modalités de calcul des pensions en fonction d'un minimum vieillesse pour les personnes qui quitteraient l'institution religieuses, l'intégration totale de la CAMAVIC dans le régime général de la sécurité sociale et la désignation d'un membre des

usagers non religieux au conseil d'administration de cette caisse. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les dispositions qu'elle entend prendre pour que ces revendications puissent être entendues.

Réponse.- L'article 19 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1998 (loi n°97-1164 du 19 décembre 1997) a intégré financièrement le régime d'assurance vieillesse des ministres des cultes et membres des associations, congrégations et collectivités religieuses au régime général à la date du 1^{er} janvier 1998. Elle a notamment prévu, à compter de cette date, l'alignement du montant de la pension vieillesse sur celui du régime général en ce qui concerne les droits à pension acquis postérieurement au 1^{er} janvier 1998. , ce qui le portera progressivement, pour une durée d'assurance maximale, de 23449 francs à environ 40000 francs par an. Ces dispositions s'appliquent aussi bien à l'égard des ministres des cultes et membres des associations, congrégations et collectivités religieuses qu'à l'égard des anciens ministres des cultes qui ont quitté la vie religieuse. Si les anciens ministres des cultes bénéficient en moyenne de pensions inférieures à celles des ministres des cultes et membres des associations, congrégations et collectivités religieuses, cela est dû au fait que les anciens ministres des cultes ont quitté la vie religieuse avant l'âge de la retraite fixé à 65 ans. De ce fait, ils bénéficient d'une pension proratisée en fonction du nombre de trimestres cotisés au régime d'assurance vieillesse des cultes. Toutefois, rien ne s'oppose à ce qu'ils cumulent cette pension avec d'autres droits à pension de vieillesse acquis à l'occasion de l'exercice d'une activité professionnelle donnant lieu

à versement de cotisations. Par ailleurs, il convient de rappeler que ceux d'entre eux qui, à 65 ans, disposent de faibles revenus bénéficient cependant, en complément de leur pension, de l'allocation de ressources versée aux anciens ministres des cultes, indépendamment de la date de leur départ de la vie religieuse. L'attribution de cette allocation est décidée par la caisse mutuelle d'assurance vieillesse des cultes au titre de son action sanitaire et sociale. Le montant de cette allocation en 1998 permet de porter les revenus des anciens ministres des cultes à 53310 francs par an, pour une personne seule. Ce montant est supérieur à celui du minimum vieillesse (41651 francs par an). En ce qui concerne la composition du conseil d'administration de la caisse mutuelle d'assurance vieillesse des cultes, l'article R.721-14 du code de la sécurité sociale prévoit que trente et un administrateurs sont nommés par arrêté du ministre chargé de la sécurité sociale, dont vingt-sept administrateurs au titre du culte catholique et quatre au titre des cultes visés par l'article L.721-1 du CSS. Ces administrateurs sont désignés par les représentants des cultes concernés pour une durée de quatre ans renouvelable. Aucune disposition ne prévoit la désignation d'un membre des usagers non religieux. Ainsi en l'état actuel des textes, la nomination d'un ancien ministre des cultes ne peut résulter que de la proposition de l'un des cultes concernés. Toutefois, une modification des textes relatifs à la désignation des administrateurs pourrait être examinée à l'occasion d'une révision de la réglementation concernant la CAMAVIC, en concertation avec les représentants des cultes.

(Paru au J.O. du 4 janvier 1999)

2. Du côté des autorités religieuses.

La réponse du Père Duval à notre demande d'un complément à la retraite CAMAVIC pour tous les AMC doit nous parvenir au mois de mai. En effet la Tripartite y travaille actuellement.

Nous avons cru bon de rappeler aux membres de cette Instance quelle est la référence qui, pour nous, répond à notre attente de justice.

Le Conseil d'Administration a estimé utile de porter à la connaissance de tous les adhérents de l'APRC les termes de la lettre adressée au P. Duval pour rappeler cette référence et aussi pour agir en toute transparence.

J.D.

Monseigneur,

Lors de la réunion récente de notre conseil d'administration, j'ai informé les membres de cette instance de la réponse écrite que vous m'avez adressée et des informations orales que vous m'avez transmises lors de notre entretien téléphonique du 5 février : à savoir qu'après un premier examen de notre dossier en janvier, la Tripartite y retravaillerait en avril et que vous pensiez pouvoir me transmettre vos propositions en mai.

Aujourd'hui, je voudrais vous faire part des réflexions qui sont les nôtres en cette période

où nous attendons vos propositions.

Tout d'abord nous apprécions que notre demande soit réexaminée. En effet, vous le savez, nous considérons que la situation qui nous est faite au moment de la retraite nous fait subir un préjudice : pour 18 à 20 ans d'exercice de notre mission dans l'Eglise nous ne percevons que 800 à 1000 f. par mois. Chaque AMC doit donc vivre avec la retraite acquise pendant l'autre moitié de son temps d'activité. Et il faut être dans une situation bien difficile pour bénéficier de l'allocation complémentaire de ressources de la CAMAVIC (et du complément de l'Union St Martin pour les diocésains) ce qui est le cas d'environ 10% des AMC.

Aussi nous tenons à vous faire savoir ce que nous considérons et considérerions comme "convenable" quant à un complément à la retraite CAMAVIC pour la période où nous étions ministres des cultes.

Disons tout d'abord que nous n'avons pas des prétentions excessives. Beaucoup d'entre nous ont vécu correctement pendant leurs années civiles; cependant un bon nombre ont vécu chichement faute de qualification professionnelle et parce que le marché du travail est difficile, surtout après un certain âge; quant à ceux qui ont trouvé une situation sociale de bon niveau, ils sont peu nombreux et celles et ceux parmi ces derniers qui adhèrent à l'APRC le font par solidarité avec tous les AMC. En aucun cas la situation de ces derniers ne peut servir de prétexte au refus d'examiner notre demande.

Dès lors, nous considérons que notre recherche d'une solution équitable et juste pour tous, y compris les congréganistes, ne sera pleinement satisfaite que si cette solution se situe à un certain niveau.

Pour déterminer ce niveau, nous nous référons à quelques éléments que vous avez déterminés vous-mêmes :

- l'engagement moral du Père Etchegaray dont nous vous rappelons les termes : "Soyez persuadés qu'en ce domaine, l'Episcopat veillera, comme il l'a toujours fait, à ce que les prêtres, religieux et religieuses ayant quitté l'exercice du ministère ne soient pas désavantagés par rapport à leurs confrères." (mai 77)

- et le seuil minimum de ressources que vous avez fixé pour les prêtres en retraite, à savoir le Minimum Interdiocésain Garant.

Voilà des bases sérieuses de discussions que nous sommes prêts à engager avec vous. En même temps nous savons bien que notre exigence à un coût pour l'Eglise de France.

Je ne doute pas que vous examiniez notre demande de manière bienveillante de telle sorte que ce problème difficile pour vous et douloureux pour nous soit réglé une fois pour toutes.

Veillez recevoir, Monseigneur, mes salutations distinguées.

Jean Droillard
Président de l'APRC



II.-LA VIE DES RÉGIONS.

APRC de la LOIRE

Réunion du jeudi 11 mars 1999: 7 excusés, 9 présents.

1999 étant l'an 65 pour ceux qui sont nés en 1934, nous avons établi les dossiers de 6 camarades en vue d'une démarche auprès de l'Association diocésaine.

Réponse à Louis Tronchon après son article bourré d'erreurs dans l'Echo de la Loire d'août 98, article au titre "édifiant". "Complément de retraite pour les prêtres défroqués. Le Père Tronchon explique la position du diocèse de St Etienne." R Millet lui a écrit et L.T. est venu ensuite lui expliquer que tout était de la faute du journaliste et que lui-même n'était pas au courant de tout, mais qu'il soutenait l'APRC...

Plusieurs copains de St Briec, du Jura, de la Côte d'Or nous ont téléphoné ou écrit pour nous demander les documents de l'accord stéphanois que nous leur avons fournis...

Echos de l'APRC nationale et de ses contacts avec autorités religieuses et politiques

Constats : déjà 7 chèques sont arrivés.

Caisse locale : renflouée par les présents, elle permet de tenir encore un peu et d'aider un copain à aller à l'A.G. de juin. Après cet envoi, il restera en caisse 340f.

Questions et réponses :

- qu'est-ce qu'une période cotisée? assimilée? un trimestre validé?
- comment calculer un S.A.M. (salaire annuel moyen),
- qu'est-ce qu'un taux minoré, un taux plein? une liquidation,
- St Martin ou CAMAVIC, qui paie le complément de ressources?

Paul Chirat, actuellement au chômage et en recherche d'emploi

a du temps disponible et surtout une connaissance approfondie du langage administratif, des textes de lois, des décrets, des notifications, etc... grâce à la lecture régulière du J.O., de Liaisons Sociales, et du Code de la S.S. Il paraît que ça peut être passionnant. De plus, il a chez lui un ordinateur super branché sur le Net et armé d'une foule de logiciels ultra-performants. Il se propose donc de faire un calcul exact de vos droits après reconstitution de votre carrière. Les conseils et les calculs de Paul Chirat (Tél. 04 77 38 86 79) peuvent vous être utiles si vous songez bientôt à prendre un repos bien mérité, c'est-à-dire si vous avez de 55 à 65 ans... N'hésitez pas à lui téléphoner et à prendre rendez-vous avec lui. La froide administration de la CRAM et de la CAMAVIC n'a que faire de nos griefs contre tel ou tel responsable d'église, elle applique la LOI. Encore est-il bon de bien connaître les droits que la LOI nous accorde et savoir formuler nos demandes.

Merci à Paul Chirat de nous donner un bon coup de main.

Prochaine réunion de l'APRC-LOIRE : mardi 25 mai, 12, rue Paul Ronin, à 20h. précises au lieu de 20h.30.

A la mi-mai sera adressé un rappel avec l'ordre du jour... Retenez dès à présent la date.

APRC de Midi-Pyrénées

Le 9 janvier, nous étions 11 à nous retrouver chez Edith et Jean-Louis Billon à Montgiscard.

La réunion comportait essentiellement deux thèmes :

- des informations
- des réponses d'ordre juridique aux questions posées par les participants.

Les informations locales :

- lettre adressée à deux députés de Toulouse, membre de la Commission Sociale.

- démarche à "La Dépêche" pour obtenir un article sur l'APRC qui s'est soldée pour l'instant par un échec.

- participation d'Estelle, Edith et Jean-Louis à l'émission de Jean-Claude Delarue "ça se discute". Déception de n'avoir pas pu présenter, au moins en quelques phrases, l'APRC,

- rendez-vous avec le nouvel évêque de Montauban. Il s'est montré coopératif. A suivre...

Les informations nationales :

-démarches auprès de la commission parlementaire des affaires culturelles et sociales

-démarches auprès de l'Eglise. perspectives ouvertes (?) par l'assemblée de Lourdes.

Les réponses aux questions posées portaient notamment sur l'allocation complémentaire CAMAVIC, l'allocation complémentaire ASSEDIC. Cette dernière a été obtenue de haute lutte par Madeleine V... Après un refus elle a demandé le réexamen de son dossier en se fondant sur des informations obtenues auprès de l'association. Elle a été "réintégrée dans ses droits" selon le jargon administratif de l'ASSEDIC.

Trois orientations retenus :

- continuer le repérage de ceux et celles que nous n'avons pas encore atteint(e)s dans la région, notamment les anciennes religieuses.
- rencontrer le délégué régional de l'APSECC au moins pour une information mutuelle,
- prendre contact avec les évêques que nous connaissons bien ou ceux qui peuvent être en mesure non seulement d'écouter mais de faire avancer nos revendications.

APRC de Bourgogne

Depuis le dernier bulletin, la région Bourgogne a travaillé.

Tout d'abord, nous avons pu réaliser l'évaluation de ce que repré-

senterait le versement d'un supplément diocésain aux AMC de la Côte-d'Or (48). Les calculs ont été faits sur la base du M.I.G.

Pour obtenir les données personnelles des 43 anciens collègues nous avons réalisé deux enquêtes : l'une auprès de l'évêché qui a accepté de nous donner les adresses et l'autre auprès des intéressés. Cette dernière a permis de reprendre des contacts interrompus depuis bien des années parfois. Ce résultat n'est pas sans intérêt! Ne serait-ce qu'en terme d'adhésion à l'APRC.

En même temps, un ami prêtre resté dans la structure a secoué le conseil presbytéral. L'évêque, dans ce cadre a été obligé de donner sa position. Avec beaucoup de courage (!), il a annoncé... qu'il "*suit la position des évêques de France: en cas de situation de précarité, les AMC ont un recours: le complément CAMAVIC.*"

Cette réaction a suscité l'animosité des membres de l'APRC Bourgogne, réunis le 6 mars. D'où deux retombées :

- une demande de rendez-vous à l'évêque - sans réponse à ce jour -
A l'issue de l'entretien, si nous l'obtenons, nous lui laisserons un texte rappelant l'injustice dont nous sommes l'objet et demandant à être traités financièrement comme ceux qui sont restés dans l'institution,

- une conférence de presse sur la base de ce texte. Des contacts avec la presse des 4 départements Bourgogne sont pris en vue de cette opération de presse.

Par ailleurs, le même texte sera adressé, par chacun des adhérents, aux amis susceptibles de nous soutenir, il sera accompagné d'une lettre sollicitant leur solidarité active.

Selon les résultats obtenus, des rendez-vous seront demandés aux évêques de Saône et Loire, Yonne et Nièvre.

Nous n'oublions pas les religieux et religieuses. Les adhérent(e)s de Bourgogne, ancien(ne)s religieux(SES), recherchent leurs confrères et consœurs de : Servantes du Sacré-Coeur (de Versailles), Chanoinesses Régulières de St Augustin, Bon Secours de Paris, Bénédiction (Solesmes et autres), Pères du St Esprit. merci de nous signaler leur existence.

Enfin, dans chaque département 71-89-58, désormais un correspondant existe: 71: J.M. Steiger; 89: M. Millet; 58: A. Guinaudeau.

Notre **prochaine réunion régionale aura lieu le 29 mai à MEURSAULT** (le lieu n'est pas choisi en fonction du cru...)

Action ANGERS (suite)

Depuis le dernier bulletin (page 7), nous avons atteint les 3 objectifs que nous nous étions fixés, au-delà de nos espérances...

- répertoirer les partis du diocèse

Nous étions 90 à Noël, nous sommes plus de 110 en avril. Il nous manque une quinzaine d'adresses encore. Plus de 60 ont répondu favorablement à notre action : demande d'un complément CAMAVIC aux associations diocésaines ou congréganistes. Ce premier travail a suscité, outre de nombreux courriers et de recherches minitel, une réunion de 6 d'entre nous à Angers. Un seul regret : la difficulté de repérer des ex-religieuses qui ont travaillé en pastorale angevine (beaucoup de changements d'adresses et de...nom)

- comptabiliser le nombre de trimestres CAMAVIC.

Une cinquantaine ont fourni leur nombre de trimestres CAMAVIC. Parmi eux, 35 demandent le complément : 16 retraités actuels et 19 futurs retraités. Nous avons pu faire les calculs nécessaires au prorata des trimestres validés en fixant plusieurs hypothèses de travail (Le M.I.G. étant notre référence) et en les comparant au budget diocésain

actuel. En fin de travail, nous nous sommes aperçus que ce que nous demanderions en 1999 pour les 16 retraités actuels correspond exactement à l'excédent de l'exercice 1998 du diocèse dans l'hypothèse la plus haute!

- préparer la rencontre avec

l'évêque : nous nous sommes réunis à Trélazé le 10 avril : 6 présents et 3 excusés. Nous avons invité un représentant de l'APSECC d'Angers et nous étions accueilli par 2 prêtres en activité. Nous avons fait le point et préparé la lettre de demande de rencontre avec l'évêque d'Angers pour le courant mai, période où, au plan national, nous aurons sans doute le résultat des travaux de la Commission mise en place par Mgr Duval.

En conclusion, au-delà de notre action spécifique, il faut souligner :

. le côté *convivial* de notre démarche. Nous avons pu remettre en relation des "ex" qui s'étaient "perdus de vue", depuis 20 ans, chacun étant parti de son côté sans savoir ce que devenaient les autres...

. le côté *informatif* de notre travail. Nous avons pu renseigner les uns et les autres sur la CAMAVIC, son fonctionnement et faire connaître l'APRC, l'APSECC.

. le côté *associatif* de notre action. Nous étions 28 adhérents ou ex-adhérents et 3 membres associés, nous sommes désormais 36 adhérents et 6 M.A. tous à jour de leurs cotisations.

. le côté *contagieux* de notre objectif. Pourquoi ne pas faire la même chose diocèse par diocèse, congrégation par congrégation. C'est possible, ça coûte du temps, certes (et de l'argent, mais le surplus d'adhésions couvrent largement les dépenses).

Dernières nouvelles ce 22 avril

A la lettre que nous lui avons adressée le 19 avril, l'évêque d'Angers nous répondait dès le 22. Il jugeait inutile notre proposition de rencontre avec lui, puisqu'une instance nationale travaillait présen-

tement à la possibilité d'un complément de retraite pour tous les AMC. Nous comptons reprendre contact avec lui.

Yves Leray

APRC du grand Sud-Est

Réunion du Grand Sud-Est (Ardèche, Drôme, départements du Languedoc Roussillon et de PACA) le samedi 27 mars à St Michel de Frigolet (13)

130 invités, 37 présents, 25 excusés.

A l'ordre du jour :

1. L'APRC et ses objectifs

- l'obtention d'un Complément de pension CAMAVIC, auprès des diocèses ou des congrégations religieuses sur la base du Minimum Interdiocésain Garanti, c'est-à-dire 4700f par mois, pension CAMAVIC comprise au prorata des années passées dans l'institution.

- aider à mettre en oeuvre les moyens d'y parvenir
- informer les adhérents.

Trois feuilles d'explications ont été distribuées aux participants :

. L'APRC, un peu d'histoire

. La compensation démographique

. Outil pour une étude du coût du Complément CAMAVIC.

Des explications succinctes mais explicites complétées par les animateurs, les réactions et les exemples des participants. Pour comprendre les objectifs et les enjeux proposés et défendus par l'APRC, il serait utile que toute personne concernée lise les deux documents suivants :

* *Le Petit Guide Vert de la retraite*, édité par l'APRC à commander à :

APRC, 25, rue Lamartine B2-69120 Vaulx en Velin
Tél. 04 78 80 35 37

au prix de 15f (port compris) à payer à l'ordre de l'APRC :
CCP Grenoble 232 42 W

Pratiquement toutes les questions concernant notre retraite y trouvent une réponse.

* *Des femmes prennent la parole.*

Enquête auprès de celles qui ont quitté la vie religieuse.

C'est la dernière publication de l'APRC (45f) que l'on peut se procurer à la même adresse que précédemment ou auprès de Bertie Gaven cosignataire de cette enquête avec Louissette Gicquel.

Un rappel important :

Certains et certains d'entre nous peuvent bénéficier de :

* **L'Allocation Complémentaire de Ressources** versée par la CAMAVIC. Elle est calculée sur la base du revenu du foyer fiscal dont le plafond est en 99 de :

- personne seule: 53 950fr/an
- couple sans enfant: 87 670fr/an
- majoration par enfant à charge 17 983fr/an

* ou bien du **Complément de l'Union St Martin** (uniquement pour les diocésains). Le plafond est le même que celui de la CAMAVIC, mais le calcul se fait sur les seules ressources de l'AMC.

Pour plus de détails, voir le *Petit Guide Vert*.

2. Ce qui a été réalisé à ce jour.

* Un diocèse du Centre-Est paie déjà aux AMC un complément à la retraite CAMAVIC

* un diocèse du Midi a mis à l'étude un complément basé sur le MIG. Les autorités sont d'accord, mais attendent la décision de la Conférence Episcopale de mai 99 qui a chargé une commission d'en instruire le dossier.

* une congrégation religieuse Femmes semble disposée à verser ce complément de ressources à ses AMC.

* une congrégation religieuse Hommes du Midi a demandé de chiffrer ce complément de ressources pour les années à venir, qui concerne une dizaine de ses AMC. A ce jour l'étude est prête.

* De plus des contacts suivis sont pris par les responsables de l'APRC avec le Ministère de la

Solidarité chargé des retraites et Monsieur Terrasse député chargé au PS des questions de retraites. Il relaie notre demande au ministère et à la commission des Affaires Sociales de l'Assemblée nationale.

3.- Ce que nous devons faire sur le terrain.

- au plan ecclésiastique, nous organiser par diocèse ou congrégation pour :

. dresser la liste de ceux qui sont "partis"

. faire une évaluation chiffrée du coût d'un Complément CAMAVIC pour le diocèse ou la Congrégation,

. le soumettre aux autorités diocésaines ou religieuses.

(Les correspondants locaux peuvent apporter leur aide, il suffit de le leur demander)

-au plan civil

Après l'Assemblée générale du mois de juin, rencontrer les députés de nos départements, membres de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale pour les alerter sur le niveau extrêmement faible de la pension CAMAVIC et sur le fait que nous ne bénéficions pas de retraite complémentaire.

Conclusion :

* Conviction partagée par tous que ces revendications sont vitales pour beaucoup d'entre nous, et qu'il faut commencer ou continuer avec détermination les démarches pour les faire aboutir.

* D'où l'absolue nécessité de faire nombre : mettre dans le coup le plus possible d'AMC non encore concernés (adhésion à l'APRC, contacts personnels etc.)

* Enfin appel à participer à l'A.G. de l'APRC, le 27 juin 1999 à Paris, qui amplifiera encore, au niveau national, le bien-fondé de nos justes revendications... et nous retrouver en septembre prochain.

André Meyranx- Albert Loiodice.

Les correspondants locaux : →

Languedoc-Roussillon

André Trébuchon "le Capitole",
appt 155, rue des Bougainvillées
34070 Montpellier- (04 67 69 26
11)

Jean-Pierre Brouat, le Parc B6,
5 av. de Castelnau, 34090
Montpellier. (04 67 72 44 70)

Alberte Gaven, 11, rue
Chanclair, 30132 Caissargues (04
66 84 86 12).

Provence Alpes Côte d'Azur

André Meyranx, Bât. M1, 22 le
Moulin Paradis St Roch, 13500
Martigues (04 42 80 55 87)

Albert Loïodice, 23 place de la
Pommeraië, 13011 Marseille
(04 91 89 69 84)

Ardèche - Drôme

Jacques Perriot, Le Village
26260 Marsaz (04 75 45 07 22)

André Dussaud, 20 rue du Pr.
Nicolas, 69008 Lyon (04 78 76 05
21)

APRC de Loire Atlantique

Réunion du 6 février 1999 : 18
présents, 7 excusés.

1) Le point de la situation au plan local :

- le texte présentant la demande de
l'APRC a été rédigé, tiré et dif-
fusé.

- un dossier de presse a été réalisé
- 2 représentants APRC ont parti-
cipé à l'A.G. de l'APSECC 44 ils
ont noté :

· dans les interventions des res-
ponsables, le regret du peu
d'écoute de l'APSECC par
l'Eglise officielle.

· dans les *voeux exprimés* par
les ateliers

· la transformation du complé-
ment diocésain en une *vraie re-
traite complémentaire*.

· la responsabilisation de cha-
cun : *prendre en main son pro-
pre budget* et ne plus le laisser
gérer par d'autres.

· parmi les informations don-
nées, la *création de "Délégués
à la Protection Sociale"*.

- La lettre prévue pour les sympa-
thisants a été envoyée. Une per-
sonne a répondu et joint un ché-
que de 100f pour devenir membre
associé de l'APRC.

- participation à la manifestation
des retraités. Chacun avait décidé
de se joindre à sa propre organi-
sation syndicale.

2) Reprise des autres actions dé- cédées en septembre 98.

* Enquête "religieuses". **Atelier
"religieuses-religieux"**.

Le groupe projette de contacter
les supérieures majeures du 44 et,
pour préparer cette démarche de
se retrouver et de se servir des
documents : "*Des femmes pren-
nent la parole*" et "*à quand une
retraite convenable?*". Cette ren-
contre a eu lieu et rendez-vous a
été pris avec le Conseil Diocésain
des Supérieures Majeures.

* **Contact avec les collègues
"partis"** et chiffrage des
trimestres CAMAVIC - Atelier
"Prêtres". Le groupe poursuit le
travail déjà amorcé pour mettre à
jour et compléter la liste des ex-
prêtres et leur adresser une lettre
en vue d'obtenir les informations
nécessaires à ce chiffrage. A cette
lettre seront joints le texte sur
"*une retraite équitable*" et le
dépliant "*Quest-ce que l'APRC?*"
26 avril : première approche du
chiffrage.

* Contact avec les députés de la
Commission des Affaires Sociales.
Reprendre contact avec Mme
Clergeau, députée de Nantes.

* Contact avec les "lieutenants" de
l'évêque : pas d'écho pour l'instant.

3) autres décisions sur proposi- tion des participants :

* constituer une "cagnotte", pour
subvenir aux frais courants, sans
avoir à faire appel aux finances
APRC à chaque fois. Si chacun
apporte 10 à 20f ou plus... ce sera
un premier pas.

* Ecrire à l'évêque de Nantes pour
lui demander quelle a été sa posi-
tion lors de l'Assemblée de
 Lourdes et de la constitution du
groupe de réflexion autour de Mgr
Duval (ce courrier lui a été
adressé depuis).

Prochaine réunion le samedi 29 mai.

Il va falloir procéder au renouvel-
lement de l'équipe de coordination
pour la rentrée de septembre.

A. Legeay, H; Demangeau; G.
Roualland.

APRC de Lyon

Et à Lyon, que se passe-t-il?

Une rencontre, le 6 juin 1998,
avec deux responsables diocé-
sains, avait ravivé en nous l'espoir:
décision avait été prise par ces
responsables de demander à la
CAMAVIC la liste des AMC affi-
liés pour que soit élaboré un dos-
sier chiffré à présenter à l'archevê-
que... Mais le chemin s'est avéré
plus difficile et plus long que
prévu : si nous avions pu, par re-
lations, établir une liste d'une cen-
taine de noms d'AMC diocésains,
la CAMAVIC ne nous en a fourni
que 19 et d'abord sans nombre de
trimestres... tandis que de son
côté, le secrétaire général de l'ar-
chevêché nous disait qu'il était im-
possible de nous donner ces ren-
seignements pour raison de confi-
dentialité!

De plus la mort de l'Archevêque,
la période de vacance du siège et
la nomination d'un nouvel arche-
vêque, de surcroît un nouvel arche-
vêque, de surcroît un président de la
Conférence épiscopale, n'ont pas
facilité notre tâche!

Pour la constitution du dossier,
nous avons donc été renvoyés à
un long travail de fourmis, tou-
jours en cours, pour trouver les
adresses et réunir les renseigne-
ments. Une réunion le 12 décem-
bre 1998 a essayé de mobiliser les
participants pour cette oeuvre de
longue haleine et ceci tant chez les
ex-diocésains que chez les ex-re-
ligieux et religieuses...

Oui, nous ramons dans cette ga-
lère, nous ramons sans nous dé-
courager, car nous ne voulons pas
jeter par-dessus bord tout le tra-
vail accompli par ceux qui, depuis
plus de vingt ans ont ramé et ra-
ment encore : il est trop tard pour
s'arrêter!

Et puis un travail important n'a-t-il pas été accompli cette année, qui ne peut porter que des fruits?

Outre les correspondances avec les députés et leurs réponses, un abondant échange de courriers avec trois responsables diocésains et un responsable régional et quelques rencontres avec eux, nous ont permis de voir que ces personnes partageaient maintenant nos convictions. Ils nous ont aussi assurés qu'ils parlaient de nos problèmes avec l'archevêque et que celui-ci s'en préoccupait...

Si ce dernier n'a pas encore répondu à notre désir de rencontre, nous avons établi des "têtes de pont" solides, et un dialogue avec des interlocuteurs convaincus: serait-ce négligeable?

Et maintenant qu'allons-nous faire?

* Nous allons reprendre contact pour demander à nos interlocuteurs où en est leur travail, sans attendre béatement les décisions nationales...

* Dès que nous aurons quelques adresses, nous allons aussi écrire aux AMC qui n'adhèrent pas ou plus, pour leur rappeler notre existence et nos buts et leur demander tous les renseignements qu'ils pourront nous donner sur eux et ceux qu'ils connaissent.

* Nous allons enfin nous réunir pour poursuivre le travail commencé le 12 décembre et voir comment rejoindre davantage sur Lyon les ex-religieux et religieuses.

**Rendez-vous le samedi 29 mai
9h30, 8 av. du G^{al} Leclerc,
69100 Villeurbanne!**

Oui à Lyon, il se passe quelque chose! Affaire à suivre!
Marc Rochet 18/4/99.

APRC de Picardie

Depuis le départ de Jacques Guillois pour la Bretagne, il y a déjà plusieurs années, l'APRC n'Picardie était en sommeil.

Avec l'incitation du président, nous avons décidé de reprendre le flambeau et de relancer la mobilisation pour le combat que mène

l'APRC. Le dimanche 11 avril, nous nous sommes retrouvés à Folleville (Somme) chez Pierre et Marie-France. Sur 27 invitations, 14 personnes étaient présentes, 3 se sont excusées. Jacques Bassot nous a fait la joie de nous rejoindre.

Le but de la réunion était principalement d'informer sur la démarche proposée par l'APRC au sujet du complément de retraite que nous attendons tous des autorités religieuses, et si possible, de l'organiser localement.

Avec un exemple chiffré, nous avons vu que, à partir du nombre de trimestres validés par la CAMAVIC, chacun devait calculer ce qu'il percevrait en complément de retraite sur la base par exemple du minimum interdiocésain garanti (4700f/mois au prorata du nombre de trimestres). Les montants ainsi obtenus devaient ensuite servir de base de négociation avec l'Evêque ou le (ou la) Supérieur(e) dont chacun dépend. Si les calculs apparaissent faciles à faire, par contre la négociation avec les autorités compétentes pose quelques problèmes.

- certains ne se sentent pas suffisamment "armés" pour entreprendre ce type de négociation, soit par timidité ou gêne (demander pour soi?), soit parce que ce type de démarche n'est pas suffisamment mûri et intégré. Le remède serait peut-être de faire la démarche à deux ou trois par délégation.

- un inconvénient important vient aussi du fait que beaucoup d'AMC ne relèvent pas du diocèse (ou de la congrégation) de l'endroit où ils habitent: les contraintes du travail ont obligé beaucoup d'entre nous à des déplacements parfois très éloignés du lieu d'origine (sur notre groupe de dimanche, 2 seulement avaient été prêtres à Amiens). Il faudrait alors que les AMC qui sont restés dans le lieu d'origine (diocèse ou congrégation), ou à proximité, recherchent et retrouvent ceux qui ont dû "s'exiler" et entreprennent une démarche concertée auprès de l'évêque ou supérieur(e) concerné, au nom de tous les autres.

- On sait que, à l'initiative de Mgr Duval, la Tripartite s'est réunie en mars et avril pour étudier les demandes de l'APRC et qu'elle doit communiquer en mai ses propositions. Certains pensent qu'il vaut mieux attendre ces propositions pour entreprendre d'autres démarches...

Nous avons pris conscience avec intérêt de ce que l'APRC cherche à obtenir pour chacun de nous, de ce qu'elle met en oeuvre pour cela, et des difficultés pour y parvenir. Il faudra poursuivre le cheminement.

Jacques Bassot par sa présence, ses compétences, sa connaissance de divers dossiers et situations, a participé à toutes les discussions, nous a apporté un éclairage enrichissant et a répondu avec pertinence aux questions des participants. Nous le remercions d'avoir bien voulu être des nôtres.

*Augustin Le Ray
12 avril 1999*

APRC Champagne-Ardennes

Un courrier a été adressé à tous les AMC connus de la région. 13 lettres ont été envoyées, 8 sont revenues.

La moitié d'entre eux acceptent de rester en contact mais à cause de leur grand âge, ne disposent que de peu de force et sont dans l'impossibilité de se déplacer.

Trois autres semblent disponibles pour envisager un travail commun.

A suivre...

Henri Gressier.

APRC de l'Île de France

Quelques correspondants de l'Île de France se sont retrouvés à Paris, profitant de la présence de Jean Droillard venu au C.A. du 17 avril.

Celui-ci nous a donné les nouvelles que vous pouvez lire dans ce bulletin. Puis, nous avons fait le point de la vie de l'APRC en Île de France, où le "national" prend le pas sur la région si l'on n'y prend

garde. Notre situation particulière demande une organisation adéquate pour fonctionner.

Notre premier effort sera de trouver un correspondant au moins pour chacun des 8 départements.

La question des rencontres possibles a été discutée : peut-on faire des réunions par département? par secteur géographique (couper la région en 3 ou 4)? ou - ce qui semble préférable - inviter tous les adhérent(e)s dans une salle à Paris (plus central et plus accessible à la majorité). En effet, les déplacements sont plus faciles des banlieues à Paris que de banlieue à banlieue, même à l'intérieur d'un département.

D'autres questions trouveront peu à peu leur solution :

*fréquence des réunions

*contact avec chacun(e)

*recherche de nouveaux adhérent(e)s AMC ou Membres Associés parmi nos relations.

Il ne semble pas possible d'organiser une rencontre avant l'A.G. du 27 juin, mais courant mai, une lettre sera envoyée à chaque adhérent(e) de l'APRC pour soutenir leur motivation. Ainsi nous espérons nous retrouver nombreux à l'Assemblée Générale. Celles et ceux qui seront empêchés ne manqueront pas d'envoyer leur "bon pour pouvoir" à leur correspondant ou au membre de leur choix.

A bientôt donc.

Pour l'équipe des correspondants

IDF

Marie Saur.

APRC d'Ille et Vilaine

Le groupe APRC 35 s'est réuni le 6 février 1999. Nous étions 13 : 1 associée, 8 ex-religieuses, 1 ex-religieux, 3 ex-diocésains.

Après un temps d'informations générales tant au niveau national qu'au niveau régional, nous avons réfléchi par groupe "identitaire" : congréganistes (homme et femmes) et ex-diocésains.

L'objectif de cette rencontre était de préciser nos actions à mener auprès des autorités religieuses. Les conclusions de ce temps de réflexion sont les suivantes : pour les ex-diocésains, projet de demander un rendez-vous avec le bureau de l'APSECC en vue de créer un tissu relationnel pour rencontrer les responsables diocésains. Les ex-congréganistes se sont engagés, dans la mesure du possible, à obtenir la liste des parties avec le nombre de trimestres cotisés CAMAVIC et aboutir à évaluer le coût du complément de retraite.

Nous avons décidé de faire un "rappel cotisation".

L'un d'entre nous, ex-frère de Polérmel, aimerait retrouver ses anciens collègues ayant quitté leur institut. Faites signe!

Les AMC 35 sont vivement conviés à une rencontre régionale Bretagne à

Vacanciel Guerlédan

le 19 juin.

Prenez note.

Louissette Gicquel

02 99 37 23 51.

APRC d'Aquitaine

Prochaine rencontre

le 29 mai.

Contact : Laurent Le Guen

05 56 78 29 33

APRC de Basse-Normandie

Le 25 avril, une rencontre régionale à CAEN a regroupé 8 personnes (3 excusés) dont 5 hommes et 3 femmes, tous du Calvados, sans représentants de l'Orne et de la Manche. C'est dommage, mais ce n'est peut-être que partie remise!

Les échanges ont permis d'apporter un certain nombre de précisions sur la retraite CAMAVIC, sur l'action passée et actuelle de l'APRC, avec le concours de Jean Droillard. Tout ceci a permis d'éclairer des situations personnelles, sans pour autant supprimer ce sentiment d'injustice que ressen-

tent beaucoup d'AMC quant au niveau de la retraite CAMAVIC.

Plusieurs participants ont l'intention de participer à l'Assemblée générale du 27 juin. On peut penser qu'à partir de là, une petite équipe d'animation pourra se mettre en place sur la Basse-Normandie.

APRC de Franche-Comté

Après avoir marqué le pas ou hiberné pendant plusieurs années, l'APRC de Franche-Comté, grâce à un triumvirat, vient de donner un signe de sa vitalité. Sur 55 invités, nous nous sommes retrouvés, le 25 avril à Besançon 19 AMC (une dizaine s'étant excusés). En même temps que leur volonté d'adhérer à l'APRC, plusieurs ont fait part de leurs légitimes préoccupations au regard d'une retraite CAMAVIC indécente!

Jacques Bassot nous a précisé - ce qui est dit par ailleurs dans ce bulletin - que la CAMAVIC est sur de bons rails et que les économies réalisées sur l'assurance-maladie pourraient servir à la retraite des AMC.

Philippe Lagondet détaille les démarches engagées auprès des députés de notre région, mais aussi auprès des évêques de Besançon et de Belfort. Démarches que nous sommes prêts à poursuivre dans les mois qui viennent.

Une rencontre qui redonne espoir aux participants. La F.C. sera certainement bien représentée à l'A.G. du 27 juin.

Simon Girardet

**Avez-vous réglé
votre cotisation 98-99?
Si oui, Bravo!
La carte 99 est bleue.
Sinon, faites-le sans tarder.
MERCI.**

III.- POUR ÉTAYER LA RÉFLEXION. C'EST POSSIBLE...

Une des difficultés majeures pour donner satisfaction aux AMC, c'est le coût que représente le complément qu'ils demandent. Comment les collectivités religieuses pourraient-elles financer ce complément?

□ La compensation démographique apporte à la Caisse au titre des AMC plus qu'elle ne verse. En effet le calcul se fait sur le nombre d'assurés et non sur le nombre de trimestres validés : un polypensionné n'ayant que 5 trimestres validés compte autant qu'un clerc avec 150 trimestres. Concrètement, la caisse a reçu en moyenne environ 15.000f. par pensionné, mais ne verse en moyenne que 9.500f à chaque AMC (Voir tableau ci-joint). Pour les 6.000 AMC, cela représente une différence au bénéfice de la Caisse de 33 millions de francs. (Ce chiffre évolue chaque année).

□ Le mode définitif de calcul de la cotisation maladie, pour les actifs et pour les pensionnés, n'a pas encore été fixé. On en reste actuellement à la simple reconduction des charges de 1997 sur 1998 et 1999. En effet le remplacement des cotisations maladie personnelles par la CSG est général mais les congréganistes non salariés ne sont pas soumis à la CSG.

□ D'autre part, le montant des cotisations maladie pour les pensionnés exclusifs CAMAVIC¹ est exorbitant. Il y a donc une marge de négociation qu'il ne faut pas laisser échapper. En 1997 le montant total des cotisations versées a été de 424 millions dont 237 millions pour les pensionnés exclusifs CAMAVIC. L'intervention

"en tant que de besoin" de la CNAM a été de 521 millions.

□ Le nombre de cotisants, essentiellement es actifs, diminue régulièrement d'environ 2.500 par an pour le culte catholique, sachant que le nombre de nouveaux pensionnés correspond au nombre des décès. Mais cela entraîne une baisse de la cotisation maladie (en 97, la cotisation des pensionnés diminuait de 50% par rapport à celle des actifs pour atteindre 6513f) et une suppression de la cotisation vieillesse (en 1997, cotisation moyenne de 13.300f par an). Au total pour les collectivités, qui assurent habituellement le paiement de la part personnelle, cela représente une "économie de 50 millions environ.

□ Il est admis maintenant de payer les cotisations sur une assiette équivalente au SMIC. En maladie cela représenterait une cotisation de 10.235f., sans tenir compte de la cotisation accidents du travail que ne connaissent pas les clercs². D'autre part les retraités qui ne sont pas imposables ne paient pas la totalité de la CSG. Tout cela est difficile à chiffrer en l'absence de données complètes mais montre qu'il y a du "grain à moudre", si les autorités religieuses et civiles parviennent à un accord... le montant total des économies reviendrait sans doute à 140 millions environ³. Mais cela augmenterait d'autant la charge de la CNAM.

□ L'ARRIA a constitué un capital important pour l'aide aux congréganistes âgés⁴. Elle pourrait donc, justement, aider aussi les anciens

congréganistes âgés, sans manquer à ses objectifs.

□ Certaines congrégations ne veulent pas demander le minimum vieillesse, par souci de justice et de pauvreté. Mais peuvent-elles invoquer ces nobles motifs si cela les empêche d'aider les anciens qui les ont quittées ? N'est-ce pas pratiquer la pauvreté au détriment de la justice?

□ L'APRC préconise l'établissement, au moment de la séparation, d'un document comparable au solde de tous comptes ou à une transaction (voir "des femmes prennent la parole"). Il est clair qu'on devrait tenir compte alors des aides réelles, parfois non négligeables, qui sont accordées à ceux qui partent.

□ Le complément de retraite⁵ *pro rata temporis* demandé par l'APRC ne doit pas se substituer à l'allocation différentielle de la CAMAVIC. Celle-ci a représenté en 1997 plus de 13 millions au bénéfice de 640 AMC.

J. Bassot

¹ Pour 150 trimestres validés, cela représente 20% de la pension. pour 125 trimestres validés, cela représente 24% de la pension.

² Il faudrait aussi déduire la cotisation correspondante aux indemnités journalières...

³ Il faut se souvenir qu'avant la loi de 1978, la MSM assurait la protection maladie de tous les clercs en autofinancement, mais sans distinguer retraités et actifs. Pendant dix ans, la CAMAC a continué. En 1987, l'intervention financière de la CNAM entraîne la diminution des cotisations des retraités exclusifs CAMAVIC et le plafonnement des cotisations maladie (370 fois le montant horaire du SMIC : CSS Art R.381-62)

⁴ Plus d'un milliard de francs.

⁵ Cette expression est préférable à "retraite complémentaire" qui introduit une confusion avec les retraites complémentaires que connaissent les salariés.

Transferts de COMPENSATION entre REGIMES de BASE.

Les montants précédés du signe + donnent et ceux précédés du signe - reçoivent. (Source CFDT)

Régime (retraite de base)	Compensation 1996	Versé par cotisant	Reçu par retraité
	MF = millions de francs		
Régime des salariés			
Régime général	+ 22 442 MF	1 605 F	
Salariés agricoles	- 13 262 MF		9 746 F
Fonctionnaires civils	+ 25 905 MF	12 586 F	
Fonctionnaires militaires	- 4 945 MF		20 976 F
Ouvriers d'Etat (FSPOIE)	- 1 422 MF		27 294 F
Fonctionnaires locaux	+ 18 924 MF	12 327 F	
Mines	- 11 635 MF		64 485 F
SNCF	- 4 834 MF		33 474 F
RATP	+ 22 MF	569 F	
Marins	- 2 222 MF		60 527 F
EGF	+ 1 145 MF	7 611 F	
Clercs de notaire	- 345 MF		13 477 F
Banque de France	- 11 MF		1 226 F
SEITA	- 227 MF		30 120 F
Chemins de fer secondaires	- 644 MF		50 716 F
Régime des non salariés			
Exploitants agricoles (MSA)	- 24 407 MF		14 132 F
Commerçants (ORGANIC)	- 4 396 MF		7 694 F
Artisans (CANCAVA)	- 1 533 MF		4 331 F
Professions libérales	+ 2 300 MF	5 860 F	
Avocats (CNBF)	+ 229 MF	7 751 F	
CULTES (CAMAVIC)	- 1 085 MF		15 571 F
Total salariés	+ 28 893 MF	1 513 F	
Total non salariés	- 28 893 MF		10 228 F

Avez-vous réglé
votre cotisation 98-99?
Si oui, Bravo!
La carte 99 est bleue.
Sinon, faites-le sans tarder.
MERCI.

IV.- ECHOS DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION DES 6-7 MARS 99.

J'ai beaucoup apprécié ce week-end. La question retraite me tracassait beaucoup depuis trois ans. J'ai essayé de débrouiller la question petit à petit. Et finalement ce week-end m'a aidée à mettre de l'ordre dans tout cela. La synthèse remarquable était "pacifiante". Les "origines", début du siècle par exemple de la Sécurité Sociale n'étaient pas claires du tout. Cet aspect historique m'a beaucoup apporté.

Maintenant, en 99, j'y vois clair, je crois. Cela me permet de "déposer" ce souci qui me prenait la tête!! et de passer à autre chose.

J'ai beaucoup apprécié la qualité des relations, discrètes et aussi pleines d'attention et de prévenance. Ce week-end a été pour moi très riche et apaisant.

Thérèse Audebault

J'ai connu l'APRC à ses débuts lors d'une session organisée à St Briec par une ex-religieuse. Quelques années plus tard, il m'a été facile de mesurer tout le travail effectué au sein de l'APRC. Pour preuve, s'il en était besoin, les bulletins qui nous apportent régulièrement des échos des différentes régions et des articles de réflexion; mais aussi le travail de qualité, reconnu par tous, des AMC et de Jacques Bassot en particulier. Lisons ou relisons "Le Livre Blanc" paru en janvier 94, "La retraite du clergé", "Des femmes prennent la parole" juin 1998, "les "Fiches vertes", récemment mises à jour.

Personnellement, j'ai éprouvé le besoin de participer à la session de formation des 6 et 7 mars sur la Sécurité Sociale.

Jacques Bassot a animé cette session, à la satisfaction de tous, à l'aide des Fiches techniques de l'APSECC. Le sommaire de ces fiches: la Protection Sociale, la Sécurité Sociale, les Caisses

des Cultes et Questions diverses, indique toute la richesse de la documentation rassemblée dans ces fiches.

L'actualité va sans tarder nous rappeler combien, pour beaucoup, le problème de la retraite est et sera un vrai problème. Pour en saisir un peu mieux toute la complexité, il faut être informé pour ne pas dire n'importe quoi.

Des AMC expriment toute leur reconnaissance à l'APRC de les avoir aidés à l'approche de leur retraite, à résoudre des problèmes financiers.

C'est le rôle effectivement de l'APRC d'être là pour apporter à celles et ceux qui les sollicitent tous renseignements sur les démarches à faire, les organisations à contacter.

L'APRC a besoin aussi d'adhérents toujours mieux formés et informés capables à leur tour d'apporter à d'autres les renseignements dont ils ont été heureux de bénéficier.

Je ne saurais trop insister pour que toutes celles et ceux qui le peuvent participent à une session de formation. Découvrir ou se remémorer 150 ans d'efforts, de luttes pour assurer à tous Protection et Sécurité sociales est un réel enrichissement qu'on souhaite à tous.

Ne manquez donc pas la prochaine session de formation. Vous nous en donnerez des nouvelles à votre tour.

Henri Gicquel.

Ayant assez récemment découvert l'existence de l'APRC par Michel Garneret de Dijon j'ai sauté sur l'occasion d'une session de formation sur Paris pour un peu mieux comprendre l'histoire de l'association, son combat et

faire aussi connaissance avec quelques-uns des pionniers de l'APRC.

Plongé sans retenue depuis près de 30 ans dans la société civile, j'ai en partie vécu cette session comme un retour en arrière : mon passé clérical me courait après, tentait de me rattraper! On se trouvait fort heureusement dans une hôtellerie religieuse accueillante et confortable, rassurante dont les maîtresses de maison assistaient à Rome à la canonisation de leur saint fondateur. Cela me permit un peu de rêver que je n'étais plus tout à fait un AMC mais une sorte d'hybride issu du noble croisement de deux sociétés, cépages ou cultures...

Réveil et retour du Bourguignon que je suis à Jacques Bassot qui, deux jours durant, sut tenir en haleine toute notre attention en la focalisant tantôt sur le lent passage de l'église providence à l'état providence, sur l'histoire de la protection sociale en France et sur la manière dont elle interpelle, celle du clergé, religieux, religieuses et AMC démocratiquement confondus.

D'une position de minorité marginalisée, silencieuse, les AMC par l'APRC contribuent, à travers la question de leur propre retraite convenable, à poser celle de la cohérence des règles gouvernant la protection sociale dans la société civile comme dans l'église, celle de la cohérence des taux de cotisation, de leur assiette et des prestations.

En terminant ce fragment de journal, un merci tout particulier à Jacques Bassot pour la qualité de sa prestation pédagogique, aux anciens et participants, si simplement accueillants ainsi qu'aux dijonnais qui se cotisèrent pour me dédommager des frais engagés pour cette session de printemps.

Bernard Froussart

V.- ECHOS DE LA COMMISSION FEMMES.

La Commission des Femmes s'est réunie à Paris le 18 avril 1999.

Dans un souci d'élargissement, elle a accueilli 3 AMC aux expériences diverses. L'Assemblée composée de 9 participantes a apprécié la présence de Jean Droillard tout au long de la journée.

Si la présence et la "présentation" des trois invitées - dont le témoignage a été sollicité - a un peu ralenti le rythme des travaux, elle a aussi fait ressortir une communauté de préoccupations : découverte au moment de la retraite (moyenne d'âge des participantes révélatrice) d'une situation d'injustice, cruellement vécue par les unes, révoltante pour les autres, suscitant en tous cas la solidarité. Il est toutefois clair que le but de l'APRC n'est pas de permettre à chacune de s'épancher, mais de tout faire pour obtenir justice.

Bertie Gaven et Louissette Gicquel
◆ rappellent
les activités et démarches de la Commission auprès de :

◆ *la CSM* qui semble s'intéresser aux démarches de l'APRC, qui ne donnera toutefois rendez-vous à nos deux "globe-trotters" que lorsque ces personnes "le trouveront opportun"!

◆ *la Tripartite* - au sein de cette instance, une réflexion est en cours suite aux demandes insistantes de l'APRC, en ce qui concerne le versement possible d'un complément de retraite pour tous. Réponse en attente fin mai.

◆ indiquent :

le but actuel : élaborer les calculs approximatifs de sommes à verser par les congrégations.

◆ pour ce faire il faut obtenir des différentes congrégations le nombre de personnes sorties avec dates (naissance, 1^{ère} profession, sortie) pour établir le nombre de trimestres CAMAVIC dus.

◆ *l'écart entre :*

- *Pension CAMAVIC* (1999f par mois en 99 pour 150 trimestres)

- *Minimum Interdiocésain Garant* des prêtres, fixé par les évêques: 4700f, en 99 (référence retenue par l'APRC: voir courrier au Père Duval p.3)

pourrait être une hypothèse de calcul des sommes à verser par les congrégations.

◆ *interrogent :*

La Commission des Femmes a-t-elle bien sa raison d'être?

La réponse semble évidente à toutes : oui unanime.

Place et rôle de chacune ?

Réponses diversifiées en fonction de la personnalité et des possibilités de chacune (RV avec la CDSM, avec diverses congrégations- Regrouper les forces de base etc...)

Toutes sont d'accord pour participer.

◆ *souhaitent*

organiser un réseau de correspondantes locales ayant pour fonctions:

- ◆ de provoquer des réunions
- ◆ faire des démarches
- ◆ entretenir des relations
- ◆ recevoir du courrier, etc...

◆ *préconisent*

une "étude de cas typiques" pour souligner à la CSM l'urgence de certaines situations, eu égard aux tergiversations de la Tripartite au sein de laquelle chacun semble attendre la réponse de l'autre et se ranger derrière lui.

Jean Droillard met à la disposition de la Commission ses compétences techniques

- ◆ explique, éclaire sigles et instances diverses
- ◆ rappelle ses démarches et correspondances
- ◆ souligne la démarche suivie par l'APRC
- ◆ pense que "quelque chose bouge"... résultats?

Cf. Bulletin d'Information n°8 et précédents + autres rubriques de l'actuelle édition.

Au terme d'échanges fructueux et sympathiques, vers 16h.30, la séance est levée.

Texte rédigé à la demande de Bertie Gaven par Annie Guinaudeau.

VI.- ECHOS DE L'A.G. DE L'APSECC.

30 et 31 juin 1999. Assemblée générale de l'APSECC à Lyon.

J'y ai été invitée et j'y ai participé avec beaucoup d'intérêt. Cette Assemblée, importante par le nombre fêtait ses 20 années d'existence. Un document écrit et de très belle qualité retraduit le cheminement de cette Association depuis 20 ans.

Il y a 3 ans, j'avais aussi participé à l'A.G. à Vichy.

J'ai eu l'impression de rencontrer à Lyon un groupe très ouvert, et accueillant à la personne dissidente que je peux être dans ce milieu. Je n'ai perçu aucune réticence, pas la moindre intolérance à mon endroit.

Au contraire, au cours des échanges tant au sein du groupe où j'ai pu m'intégrer qu'au milieu des groupes plus informels, j'étais très bien acceptée et la confiance réciproque paraissait aller de soi.

Je ne m'attarderai pas sur le contenu qui sera retraduit par des plumes plus compétentes.

Ai-je la possibilité de dire que j'ai rencontré des religieuses en très grande difficulté (au moins dans ce qu'elles m'en traduisaient). Je pense que la collaboration APSECC-APRC peut être d'un très grand secours pour ces personnes, pour l'étude de l'aide à leur apporter, par la connaissance de solutions réelles et appropriées. A noter que Jeanne Pérousse est d'une efficacité à toute épreuve pour faire connaître notre document "Des femmes prennent la parole".

L'APSECC a édité des *fiches de travail* à propos de la retraite et des problèmes annexes qui sont d'une clarté et d'une richesse remarquables. *Voir p.19.*

Bertie Gaven.

VII.- PRÉPARATION A.G. DU 27 JUIN 99.

BILAN d'activité ou RAPPORT moral

En attendant le rapport moral complet et détaillé qui sera présenté à l'A.G., vous trouvez ci-dessous les grandes lignes du bilan que nous pouvons faire, à ce jour, de l'activité de l'APRC depuis un an.

Au cours de l'année écoulée, l'APRC a poursuivi sa requête d'une solution équitable au problème de retraite des AMC par de *multiples démarches*.

■ Démarches pour rester en contact avec les AMC :

Je pense là à toutes les réunions de groupes locaux dont certains ont fait jusqu'à 3 rencontres au cours de l'année. Il suffit de reprendre la rubrique "Vie des Régions" dans chaque bulletin, pour s'en faire une idée assez complète. Je pense aussi à tous ceux et celles qui ont engagé la recherche des personnes ayant quitté leur diocèse ou congrégation pour leur parler de l'APRC (eh! oui, un certain nombre ignore encore son existence!) et obtenir des informations sur leur situation personnelle et surtout leur parler d'un projet de tentative de chiffrage du coût que représenterait un "complément" à la retraite CAMAVIC.

■ Démarches près des instances religieuses:

pour dire et redire notre insatisfaction de la situation injuste qui nous est faite quant à la retraite correspondant à notre temps d'activité dans l'Eglise.

● près de la CSM:

pour porter à leur connaissance les résultats de l'enquête sur la situation des femmes ex-religieuses, consignée dans le document "*Des femmes prennent la parole*". Un échange de courrier entre APRC et la secrétaire de la CSM, Soeur Lenoir, a permis de savoir que ce document a bien été lu et étudié et qu'un rendez-vous prochain aura lieu pour examiner quelles conséquences les supérieures majeures en tirent quant aux conditions de départ.

● près de l'épiscopat :

Le Père Duval, chargé de notre dossier et président de la Tripartite nous a écoutés, nous a promis une réponse, a reposé la question à l'assemblée des évêques à Lourdes en novembre 98 et a décidé d'examiner ce problème au sein de la Tripartite après y avoir adjoint quelques évêques en vue "*de réfléchir à la question et d'étudier l'éventualité d'introduire des modifications dans la pratique existante*". Des courriers et des entretiens téléphoniques ont permis de garder un contact permanent et nous permettent d'attendre des propositions au courant du mois de mai.

D'autres évêques ont été sollicités par des AMC de leur diocèse. Il s'agissait là de leur présenter nos doléances sur la retraite CAMAVIC et sur le refus de nous assurer un traitement égal à ceux restés dans le ministère, *prorata temporis*. Et grâce à un travail patient et long, des AMC ont pu faire un calcul du coût que représenterait un complément à la retraite CAMAVIC. Là où

ce travail s'est fait, c'est dans la foulée de ce que les gens de St Etienne ont obtenu de leur évêque; on peut le dire "*maintenant que toute la France le sait*" (dixit un responsable financier du diocèse). A ce jour aucun autre diocèse n'est passé à l'acte, mais les études de coût sont en cours dans plusieurs diocèses et l'une a été présentée à un évêque qui l'a examinée de manière favorable et a donné son aval à la mise en oeuvre, retardée pour le moment, en raison d'une décision nationale.

● Démarches pour les religieux:

nous le savons, c'est le groupe social le moins impliqué dans l'APRC pour diverses raisons : beaucoup ont été enseignants et à ce titre ont une retraite convenable. Beaucoup d'instituts ont peu de membres. Cette année quelque chose a bougé : un groupe de religieux a travaillé à l'A.G. de Lyon et plusieurs se sont retrouvés en octobre à Nîmes. Plusieurs ont repris contact avec leur ancienne congrégation pour exprimer leur problème de retraite.

C'est ainsi que dans plusieurs groupes locaux déjà et dans d'autres bientôt un temps de réflexion se déroule par groupes spécifiques : ex-diocésains d'une part, ex-congréganistes d'autre part. Cette méthode est très valorisante pour les uns et les autres et permet de mettre en route des actions spécifiques. C'est ainsi qu'un groupe de femmes a décidé de prendre contact avec la CDSM et a obtenu un rendez-vous sans délai.

■ **Démarches près des Pouvoirs Publics et des politiques :**

En effet chaque année, le financement de la Sécurité Sociale pour l'année à venir vient en débat au Parlement. Le contact établi le 27 mai, avec Monsieur Terrasse député du parti majoritaire, spécialiste des retraites, nous a permis d'être alerté dès que le projet de loi sur la Sécu a été élaboré, avant de passer devant la *Commission des Affaires Sociales*, ce qui nous a conduit à écrire au président de cette Commission pour être entendu et d'alerter les députés membres de la dite Commission. En un mois, plus de 50 députés ont été contactés: une opération rondement menée et qui a porté ses fruits puisque la commission en a débattu et a même adopté un amendement invitant le gouvernement à revaloriser de manière substantielle la retraite CAMAVIC, mais le président a jugé cet amendement "irrecevable mais nécessaire" (voir Bulletin d'Information n° 8 p.2). N'empêche, beaucoup parmi les députés sollicités ont réagi, qui en écrivant à la Ministre, qui en déposant un amendement, qui en consultant un spécialiste, qui en posant une question orale à la Ministre (voir p...) et nous ont écrit pour nous informer de leur démarche. Et, dans le même temps, la rencontre avec Mr Chastel au ministère a permis de rappeler notre problème et de rendre ainsi le Ministère et les députés en charge de ce dossier attentifs à la solution de ce problème. Le Ministère n'a pas été insensible à notre démarche puisqu'il a posé aux représentants de l'Eglise la question de savoir comment ils

entendaient régler le problème de la retraite des AMC, lesquels représentants nous ont informés aussitôt de la question et de la réponse, à savoir que l'Assemblée des évêques à Lourdes abordait le sujet.

■ **Démarches tournées vers l'opinion publique :**

Les articles parus dans la presse au lendemain de l'A.G. de Lyon : la Croix, Le Progrès (Lyon), Libération (en août) ont eu un écho réel tant auprès de l'épiscopat qu'auprès des politiques qui en ont parlé dans la Commission. Les grands médias ne nous ouvrent pas grandes leurs portes. A l'émission "Ca se discute", personne de l'APRC n'a pu prendre la parole, malgré la présence de plusieurs d'entre nous. Une émission à FR3 Lyon a duré 1 minute et demie. Par contre une émission de radio a valu plusieurs courriers à Bertie et une autre émission de T.V. est en projet.

Actuellement une recherche est engagée pour nous implanter sur un site Internet.

■ **NOS MOYENS :**

● **Un moyen nouveau de circulation interne de l'information,**

Je veux parler du courrier aux "Correspondants locaux". C'est un engagement que nous avons pris suite à l'A.G. et nous l'avons tenu. Quatre courriers ont été envoyés à ce jour dont l'un a permis l'opération lobbying près des députés, un autre a lancé la consigne de travailler séparément dans les groupes locaux, un autre a diffusé la "Méthode pour une étude de coût" d'un complément à la

retraite par les institutions religieuses. Les retours à ces courriers nous permettent d'être informés de tout ce qui se passe sur le terrain. Ces allers-retours d'information sont porteurs de la meilleure efficacité.

● **Le Bulletin d'Information:** a poursuivi sa route pour informer l'ensemble des adhérents, nos amis et certain de nos partenaires. Il reste le témoin de la vie et de la réflexion de l'APRC.

● **La "Commission Femmes"** a travaillé sur les suites à donner à la publication des résultats de l'enquête, entre autres sur sa diffusion et sur l'impulsion à donner au regroupement des femmes, localement, pour discuter entre elles sur leurs problèmes spécifiques et sur les démarches qu'elles peuvent entreprendre près des supérieures majeures et leurs collaboratrices. C'est un mouvement qui est appelé à s'amplifier dans les mois à venir.

● **Le guide pratique "Votre retraite avec l'APRC"** a été remis à jour.

Le Bureau et le Conseil d'Administration se sont réunis régulièrement et ont travaillé efficacement avec le souci constant de rester en contact avec les adhérents et de maintenir notre exigence de justice vis-à-vis de nos interlocuteurs.

En résumé, nous sommes restés vigilants et actifs et nous allons le rester tant que notre objectif d'une retraite convenable ne sera pas atteint.

Ce 7 mai 1999- Jean Droillard

ψψψψψψψψ

ORIENTATIONS

"Continuer sur notre lancée."

Notre objectif reste le même:

Obtenir une retraite convenable pour notre période de vie dans l'Eglise.

Les démarches dont fait état le bilan ne sont pas arrivées à leur terme, il nous faut donc les poursuivre. Il nous faut creuser le sillon des pistes que nous avons explorées :

■ **Rester en contact avec les autorités épiscopales et religieuses** : les évêques et les supérieur(e)s majeur(e)s, particulièrement les membres de la Tripartite, mais aussi leurs proches collaborateurs.

■ **Garder le lien avec les autorités politiques** parce qu'elles peuvent favoriser la solution de notre problème. Si nécessaire, nous alerterons le Ministère et les députés que nous avons déjà contactés, le moment venu.

■ **Nous manifester près de l'opinion publique.** La presse et les médias en général seront sollicités par nous et nous poursuivrons notre

projet de trouver un site sur Internet.

■ **Retrouver** le plus grand nombre possible de nos anciens et anciennes collègues, AMC, comme nous,

♦ parce que beaucoup restent ignorants de l'existence de l'APRC et de son action et même certains ne connaissent pas la CAMAVIC,

♦ parce que des AMC perdent des droits,

♦ parce que de nombreuses adhésions à l'APRC nous rendraient plus forts dans notre action.

■ **Nous regrouper pour agir** ; par groupes opérationnels:

♦ localement, *tous AMC ensemble*, pour information et coordination.

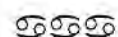
♦ et par *groupes spécifiques* aussi :

- les *ex-congréganistes* (femmes, hommes, ensemble ou séparés) pour intervenir près des supérieur(e) majeur(e)s ou près des CDSM.;

- les *diocésains* pour intervenir près des évêques.

Plusieurs d'entre nous ont déjà tissé des liens avec leurs anciens collègues, de proche en proche, en effet les liens se recréent.

■ Permettre aussi que l'APRC continue d'être un **lieu de parole, de réconfort, d'amitié....**



Nous continuerons à employer les moyens d'aujourd'hui :

♦ le *Bulletin d'Information*

♦ *le courrier aux correspondants locaux et correspondantes locales.*



A l'Assemblée Générale, le C.A. présentera une *motion* qui sera soumise au vote de cette Assemblée; cette motion reprendra les orientations proposées plus haut, en les intégrant dans le contexte du moment, et s'adressera à tous les adhérents, à nos interlocuteurs et à l'opinion publique.

Jean Droillard.

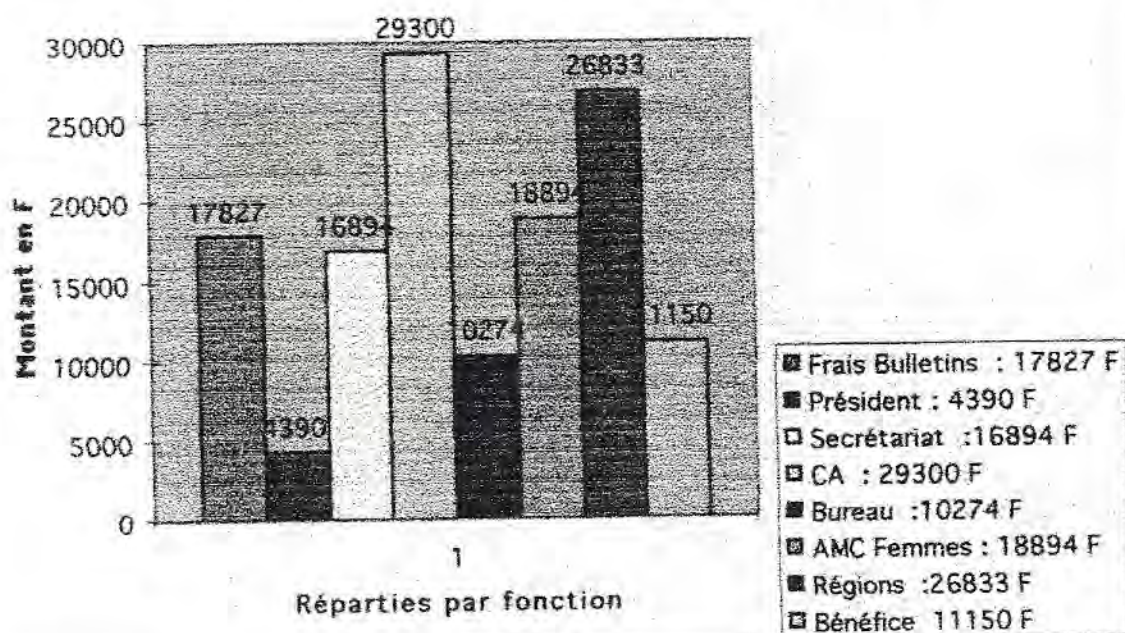
Avez-vous réglé
votre cotisation 98-99?
Si oui, Bravo!
Ma carte 99 est bleue.
Sinon, faites-le sans tarder.
MERCI.

Bilan financier de l'APRC (De Juin 98 à fin mai 99) - Estimation au 31/03/99

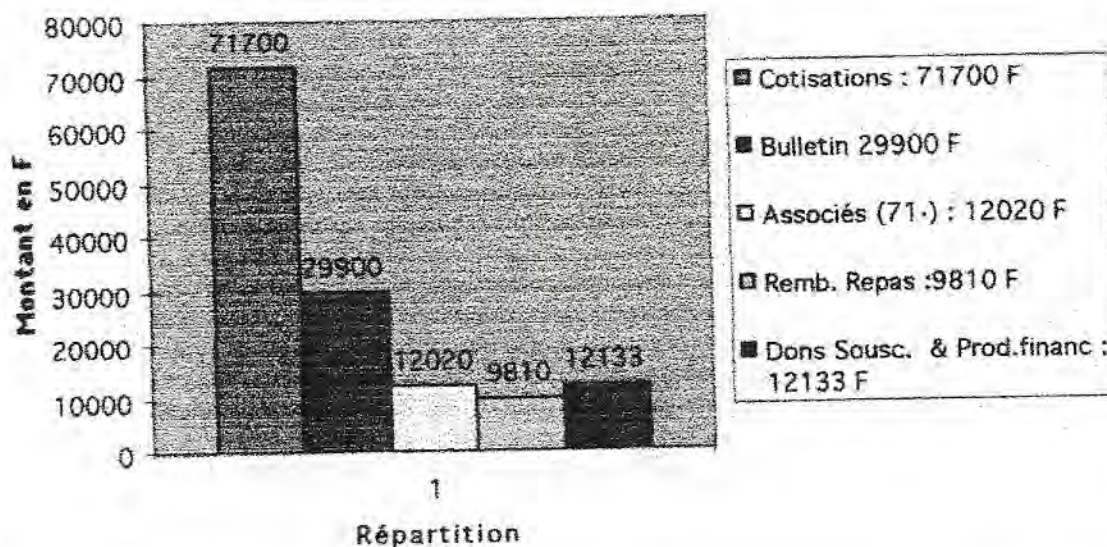
Voici le projet de bilan financier :

I - A l'heure de la sortie du bulletin, la comptabilité n'est que provisoire. C'est un flash à fin mars 99. Soit par votre présence, soit par vos délégués, vous pourrez approuver le bilan financier définitif qui sera présenté à l'AG du 27/06/99. Déjà, les associés sont plus nombreux et plus généreux. C'est une aide précieuse. Chaque région se mobilise. Sur la carte de France, cela apparait à 2 mois de fin Mai. D'autres dépenses sont à prévoir (bulletin, frais AG) d'ici l'AG. Votre soutien est encore utile

Dépenses APRC arrêtées au 31/03/99



Recettes APRC arrêtées au 31/03/99



Il - 3 années peuvent être comparées dans votre région. Et s'il y a des retardataires, il y a aussi de nouvelles recrues. C'est le signe du dynamisme de notre association. Découvrez le vous-même sur la carte de France.

APRC en 1999 dans les régions

1° Chiffre = Adhérents en 1999

2° Chiffre = Adhérents en 1998

3° Chiffre = Adhérents en 1997



Jetons un regard sur l'APRC des régions économiques pour encourager les retardataires à ne pas oublier de renouveler leur adhésion.

Sur les 530 adhérents à fin mars, il faut se rappeler qu'il y a 71 Membres associés.

Il est encore temps de verser sa cotisation. Si vous ne savez pas si vous l'avez versée, écrivez nous. Nous saurons vous le dire. Cette année, la carte 1999 est de couleur bleu ciel.

Je rappelle que toute cotisation qui arrive après le 31/05/99 ou le jour de l'AG (soit le 27/06/99) est acceptée pour le vote à l'AG 99 mais est comptabilisée l'année suivante.

Michel ODDOU

VIII.- QUESTIONS PRATIQUES.

1. Réactualisation du "Guide pratique du futur retraité APRC".

Nous signalons la réactualisation toute récente de ce document.

Nous publions la nouvelle table des matières, rappelant que les 15 fiches de ce guide sont une mine précieuse et précise d'informations pour celles et ceux qui se préparent à la retraite. Nous attirons particulièrement l'attention sur les fiches 5,6 et 9 qui décrivent les droits parfois méconnus auxquels peuvent prétendre certaines et certains AMC (l'allocation complémentaire de l'ASSEDIC et l'Allocations Complémentaire de Ressources de la CAMAVIC) ainsi que les conditions requises pour en bénéficier.

On remarquera aussi l'existence d'une nouvelle fiche sur la pension de réversion.

TABLE des MATIERES

- Fiche 1: Votre retraite
- Fiche 2: La CAMAVIC
- Fiche 3: Que faire?
- Fiche 4: Les retraites
- Fiche 5: L'Allocation Complémentaire de Ressources
- Fiche 6: L'Union Saint Martin
- Fiche 7: Quand et comment partir en retraite ?
- Fiche 8: Combien ?
- Fiche 9: Encore des cotisations...
- Fiche 10: L'ACO de l'ASSEDIC
- Fiche 11: Quelques cas particuliers...
- Fiche 12: Et les périodes militaires (AFN)?
- Fiche 13: Les réformes de nos retraites
- Fiche 14: La pension de réversion.
- Fiche 15: De quelques avantages sociaux

Les fiches sont à commander à l'adresse de l'APRC
25, rue Lamartine B2, 69120 VAULX en VELIN.

Joindre 15 francs.

Laurent le Guen, 4 Chemin de Brègnes, 33610 CESTAS
(tél. 05 56 78 29 33) reste à la disposition de celles et ceux qui ne trouveraient pas dans ces fiches la réponse à leurs questions.

2. ACO :

L'allocation complémentaire versée par les ASSEDIC, à ceux qui ont subi une rupture de contrat de travail, entre 60 ans et le temps où la CAMAVIC les prendra en charge (65 ans) jouit des mêmes augmentations que les autres allocations ASSEDIC. L'augmentation n'est pas automatique car l'Aco ne concerne que peu de gens et il n'y a pas de programme informatique qui l'inclut. Chaque année, il vous faut donc la réclamer avec courtoisie et ne pas craindre de dire que vous n'avez pas eu d'augmentation depuis deux ou trois ans. Cela marche et n'est pas inintéressant.

Dans les cas de litige ou contentieux avec les ASSEDIC dans le domaine de l'Aco, il ne faut pas hésiter à écrire en recommandé avec AR au Directeur Régional des ASSEDIC pour demander soit votre bon droit, soit des explications.

Laurent Le Guen

3. La PENSION de REVERSION

L'article paru dans le dernier bulletin a pu paraître très difficile à ingurgiter.

Quand le conjoint décède après avoir pris sa retraite, les choses sont relativement simples car les droits ont été liquidés et sont connus.

Quand le conjoint décède avant la retraite, les choses se compliquent pour que le survivant puisse obtenir les droits; entrent en ligne de compte l'âge du survivant, son sexe, les

enfants à charge, la ou les Caisse(s) complémentaire(s). Il ne faut pas hésiter à contacter les Caisses (CICAS/ARRCO et IRCANTEC) au cas où l'on n'aurait pas conservé les relevés annuels de points que votre Caisse complémentaire se doit de vous envoyer chaque année.

Et, surtout se pose le problème de reconstituer la carrière du défunt! Cela peut prêter à sourire, mais se rappeler à 55 ans passés le nom de l'employeur de votre conjoint quand il avait 20 ou 30 ans n'est pas donné à tout le monde, surtout si le décès a eu lieu plusieurs années auparavant. D'où la nécessité de garder tous les bulletins de salaire : si l'on est dans l'embarras et que les CICAS n'arrivent pas à retrouver tous les éléments, il faut se rapprocher du régime de base auquel cotisait le conjoint en dernier : ils ont les moyens de retrouver le dernier employeur, et même les précédents, pour autant que l'employeur ait cotisé.

Laurent Le Guen

4. Parution des fiches APSECC sur la Protection Sociale et les Caisses des Cultes

L'APSECC vient de publier 21 fiches sur la protection sociale et les Caisses des Cultes. Jacques Bassot, ancien président de l'APRC et membre du C.A. de l'APSECC a participé activement à l'élaboration de ces fiches qui sont de précieux instruments de travail et d'approfondissement.

En voici la table de matières. On y retrouvera les thèmes traités au cours des sessions de formation qui ont déjà eu lieu.

SOMMAIRE

Fiche 00- Classement des Fiches techniques

A. La protection sociale

- Fiche A-01- Petit vocabulaire social : les sigles
- Fiche A-02- Petit vocabulaire social : le mot et les choses
- Fiche A-03- Approche historique
- Fiche A-04- La protection sociale: quelques concepts de base
- Fiche A-05- Les acteurs de la protection sociale
- Fiche A-06- Les minima garantis (minima sociaux)

B. La Sécurité Sociale

- Fiche B-01- L'organisation de la Sécurité Sociale
- Fiche B-02- Plan du Code de la Sécurité Sociale
- Fiche B-03- Les régimes vieillesse en répartition
- Fiche B-04- Compensation démographique et transferts financiers
- Fiche B-05- La Contribution Sociale Généralisée (CSG)
- Fiche B-06- Quelques points de comparaison

C. Les Caisses des Cultes

- Fiche C-01- Congréganistes et Diocésains
- Fiche C-02- L'invalidité
- Fiche C-03- Quelques chiffres
- Fiche C-04- Les autres ministres des cultes
- Fiche C-05- Ceux qui quittent...

D. Questions diverses

- Fiche D-01- Pour aller plus loin... Petite bibliographie
- Fiche D-02- Comment se fabrique une loi
- Fiche D-03- Quelques textes de référence

Pour les commander écrire à
Paul DEROCHE,
7, rue de Strasbourg, log.103,
71300 MONTCEAU LES MINES.
Prix 30f.+ Port.

IX.- COURRIER DES LECTEURS.

"Après avoir lu le bulletin d'information je suis surpris de constater que beaucoup sont comme j'étais entre 60 et 65 ans avec une retraite ridicule. Mais depuis j'ai un complément par la St Martin il me semble que beaucoup ne sont pas informés que la caisse interdiocésaine verse un complément pour atteindre le plafond qui s'établit aujourd'hui à 56.400 francs l'an."

J.S. 37

"Nos familles et nos amis nous ont tous soutenus avec enthousiasme en ce temps de passage (de l'état religieux célibataire à la vie de couple). Malgré tous ces soutiens, ce temps de passage a été difficile à vivre. Temps de mutation importante, temps de tension - hypertension... Temps de réflexion, d'émotions, de joies... Aujourd'hui nous ressentons le besoin d'une remise en forme pour vivre notre projet commun avec plus de ressort..."

Je suis retraité après 7 ans de chômage. Ma femme (ex-religieuse) est aussi retraitée. Nous sommes doublement intéressés par les objectifs de l'APRC."

N. et P.M. 23.

"Je vous envoie ma cotisation et mon réabonnement au bulletin pour 1999. Bon courage. Tenez bon, surtout! Notre combat est INDISPENSABLE pour obtenir un peu plus de justice d'une Eglise qui se contente souvent de la réclamer de la part des autres. Pasteur (maintenant retraité), membre de l'APRC depuis le début par solidarité, l'Eglise Réformée me prenant en charge totalement, devant la carence de mon ancienne Eglise où j'ai exercé pendant 14 ans." V.D. 30.

"En réponse à Y.L. (contactant systématiquement les ex-prêtres de son ex-diocèse en vue d'estimer le coût global d'un complément de retraite CAMAVIC fourni par l'évêque)

Merci de ton courrier et de ton action. J'ignorais qu'il y eût une APRC et peut-être sans l'indication du nom de F.L. aurais-je laissé courir, considérant que le passé était le passé, et que l'église et moi, nous étions quittes après un "divorce" sans rancune, du moins chez moi.

Quoi qu'il en soit, en prenant connaissance de tes calculs et de

tes comparaisons j'ai été convaincu de la justesse du propos et je t'envoie ci-joint mon adhésion à l'APRC."

F.M. 38.

" J'ai adhéré à l'APRC pendant quelques années, mais le travail surabondant, le peu d'encouragement donné par les échecs de l'APRC m'ont fait oublier de verser la cotisation. Je souhaite malgré tout reprendre mon adhésion pour l'an 1999 et je verse ma cotisation!" M.V. 92

" Mis en pension en 1935, à la mort de mon père (à 11 ans) dans un Séminaire... sans savoir que c'en était un, puis "l'objet" de pressions, j'ai finalement demandé une reconnaissance de nullité.

- Réponse d'un premier évêque: "*Cher ami, je vous défends d'être malade*" (sic)

- Réponse d'un second évêque: "*procédure longue et coûteuse, l'Eglise est pauvre*" (sous-entendu :vous n'avez pas les moyens)... S'il y avait une femme dans votre vie, en trois mois le problème est réglé". J'ai répondu qu'il n'y en avait pas.

- Dernière étape; Moi : "Et s'il y avait une femme dans ma vie?"

Réponse : "*Va voir X...(canoniste) il va faire les papiers pour Rome*" (sans me demander si c'est vrai...)

6 mois après, j'étais libre (1971). J'ajoute cette étonnante carte de visite que j'ai reçue :

N... évêque de ...

Je suis heureux de ta liberté."

A.S.37

"Ex-prêtres de la Mission - Lazaristes - A... et moi, nous avons rencontré la semaine dernière le provincial de Toulouse avec qui nous avons de bonnes relations d'amitié. Nous lui avons communiqué un texte présentant nos revendications pour un complément de retraite CAMAVIC. Il semble d'accord pour donner un complément de ressources aux 8 ou 10 lazaristes qui ont quitté. Notre démarche apparaît comme très positive, mais restons réservés pour l'instant quant aux résultats." A.M. 13

"Ma situation est originale. Je ne suis pas, à proprement parler, parti. J'ai enseigné jusqu'au bout au collège St M... Je perçois une retraite confortable. J'aurais mauvaise grâce à revendiquer davantage.

Par contre, j'approuve totalement votre action et je suis disposé à vous aider. Dans l'immédiat j'envoie une cotisation de solidarité."

H.P. 49.

" Voici ma cotisation. Je crois que j'ai toujours cotisé, sauf ces derniers mois où j'ai eu des problèmes de santé, et d'argent. Je vais mieux, mais ma retraite est toujours à 3.500francs, j'arrondis au chiffre supérieur. Mais je suis d'une famille pauvre, j'ai l'habitude de me contenter de peu! J'ai trop souffert, je n'ai plus envie de me battre, ni pour moi, ni pour les autres. La CAMAVIC ...1.361fr.52! c'est formidable non? pour 112 trimestres!"

A.C.29

"Je continue de croire à la nécessité de notre combat pour que les représentants de l'institution ecclésiale au plus haut niveau mettent en pratique dans leur propre comportement ce qu'ils "prêchent" pour les autres. L'association rencontre heureusement une réelle "solidarité" au-delà des seuls ex-prêtres, religieux ou religieuses dans leur combat sur la reconnaissance d'une juste retraite face à un pouvoir clérical bien rétif et récalcitrant - attitude d'autant plus incompréhensible qu'il prône cette justice et pourfend ceux qui s'en écartent."

L.T. 79

"Afin de soutenir une action depuis longtemps commencée, je me décide à vous rejoindre.

Par des amis j'ai un peu suivi votre volonté d'éviter la marginalisation de tous ceux et celles qui pour diverses raisons ont réorienté leur vie.

Bien pris par mes responsabilités je n'avais pas pris le temps de réfléchir à ma future retraite. Il est vrai que d'avoir retrouvé les amis de l'ordination 68 en novembre m'a permis de découvrir que nous restions jeunes, mais serons bientôt des retraités."

P.T. 42

"Suite à l'article du journal LA CROIX concernant l'APRC, je vous adresse mon bulletin d'adhésion et un chèque de cotisation.

La CAMAVIC vient de m'accorder une retraite anticipée (j'ai 64 ans) puisque je suis un ancien combattant d'AFN. Elle me valide 44 trimestres pour une retraite mensuelle de 538f. Inutile de vous

dire que je suis particulièrement intéressé par les démarches de l'APRC puisqu'au bout du compte ma retraite mensuelle: CRAM+complémentaire+CAMAVIC s'élèvera à 5.162F, ce qui reste un peu juste puisque j'ai encore à charge partiellement une fille étudiante."

J.L. 08.

"Quand je suis parti, j'ai ramé seul pour vivre et exister socialement. Aujourd'hui j'ai femme, enfants, maison, relations, et une certaine situation sociale... tandis que ceux qui sont restés, fidèles ou non, qu'ont-ils?..."

Je les sens un peu désabusés, ils ne comprennent pas trop nos justes réclamations...il sera difficile de compter sur eux pour recenser leurs "confrères" partis. je peux continuer à grappiller des noms de "partis", mais la liste exhaustive... dur, dur.

L'ampleur de la recherche est vaste mais il faut avancer pour arriver à une vraie justice au prorata du temps passé"

G.N. 35

"J'ai reçu il y a quelques jours le Bulletin de l'APRC n°7 et la correspondance que vous y joignez du retard dans les cotisations. A vrai dire cela fait un moment que je vous dois satisfaction à ce sujet. Maintenant que le temps est devenu plus "clair" par ici je rentre en contact de nouveau. Je vous envoie ma cotisation."

J.M. B. Brésil.

"Yves Leray m'a fait parvenir, au mois de décembre dernier, une documentation relative à votre association.

J'ai exercé comme prêtre diocésain jusqu'en septembre 1974. je vous envoie mon adhésion à votre association pour soutenir votre action et pour essayer de voir moi-même plus clair à ce sujet.

Jusqu'à ce jour, je n'avais jamais pris vraiment le peine de m'occuper correctement de mes droits à retraite pour la période que j'ai donnée à l'Eglise catholique. Je ne suis donc pas rentré en relation avec la CAMAVIC; et je n'ai vérifié ni si j'étais inscrit, ni les périodes validées au titre de ma retraite."

C.D.49

"Tout à fait d'accord avec la réflexion parue dans le dernier bulletin

suggérant que toutes les jeunes entrant dans une congrégation aient une formation professionnelle.

Je vous raconte un fait significatif du traumatisme qu'un départ sans formation professionnelle peut entraîner.

Entrée dans la congrégation avec mon bac, oeuvrant pendant 15 ans comme "éducatrice paroissiale", j'ai dû en sortant en 1970 me débrouiller pour trouver le moyen de financer mes études d'infirmière.

Je puis vous assurer que jusqu'à ma retraite, je faisais régulièrement des cauchemars me trouvant dans une impasse par rapport à un travail possible." M.J.S. 37

"A Bertie Gaven : J'apprécie ce que toi et l'équipe APRC réalisez, et surtout l'esprit dans lequel vous le faites. Bien que je sois très occupée, je ne refuserais pas un service ponctuel qui serait dans mes cordes."

M.G. C. 69.

"J'ai actuellement une retraite qui s'élève à :3376f/mois: CRAM 1205f pour 52 trimestres et complémentaire 848f. 1323f. pour 101 trimestres CAMAVIC

J'aimerais avoir 4.000F...!!!!

Il est vrai que je suis mariée, mais il n'y a pas de raison que je ne puisse pas bénéficier d'un complément. La retraite, c'est personnel!"

A.M.M. 85

" Les dernières réunions manquées m'auraient été très profitables car je suis encore trop peu éclairée sur toutes les questions qui nous préoccupent. J'espère recevoir des comptes-rendus qui m'aideront à comprendre." M.E. 38

X.- NÉCROLOGIE.

Jacques VACANBARE
La Chenais
83290 La MOTTE
est décédé le 6 septembre 1998.

A sa famille, nous présentons nos sincères condoléances.

Dans notre dernier n°, nous annoncions le décès brutal de Jean SERAZIN (44). Jean Claude Gourvès transmet ici le texte lu à son enterrement par son fils Emmanuel.

QUAND on n'a que l'amour...

C'est le titre d'une chanson de Brel, c'est aussi le résumé d'une vie... celle que

nous allons évoquer aujourd'hui. Reprenons depuis le début... ou presque.

Si nous sommes ici, dans une église, c'est d'abord parce que Jean y a consacré la plus grande partie de sa vie. Sa vie, il l'a offerte aux autres... sans pour autant sacrifier ou renier la sienne.

Il a d'abord été un prêtre au milieu des ouvriers, puis au milieu des dockers.

Ce n'était pas du goût de tous, car il était en avance sur son époque. Il s'est alors tourné vers les Missions de la mer. Il a traversé le reste du siècle comme les continents... De l'entre-deux guerres à nos jours, comme de Malestroït dans le Morbihan à Abidjan en Côte d'Ivoire. La plupart de ses proches ont souvent cru qu'il changeait de vie, qu'il prenait un virage à 180°. Et pourtant c'était le contraire!

Quand il a quitté l'église, c'était pour aimer plus encore... donner plus, me donner la vie, redonner vie à ma mère... et à tous ses enfants, qu'il a toujours considérés comme les siens, comme mes frères...

Il ne changeait pas.. En fait, il écoutait toujours plus son coeur. Il a quitté l'église, pour entrer dans la société, mais il a conservé sa foi... INTACTE...

S'il a réussi à faire du commerce, c'est parce qu'il a vendu des oeuvres auxquelles il croyait: les textes d'Aragon, de Brel, de Brassens, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme...

Il assurait la vie d'une famille, tout en continuant à s'engager; Pendant 25 ans, il a voulu améliorer la vie de autres, il s'est investi dans la vie syndicale, il est resté fidèle à la CGT, et il a participé à tous les combats politiques, dans les rangs du Parti Socialiste.

Et puis vint le temps du repos.. Un mot qu'il avait rayé de son dictionnaire. Il a continué à aider les autres, non plus en cherchant la foi - il l'avait trouvée- mais en apportant sa pierre à l'édifice de la justice. Devant les juges des prud'hommes, il s'est fait l'avocat des travailleurs bafoués, ou simplement mal informés.

Il commençait à profiter d'une retraite méritée.. Trop courte, personne ici ne me contredira. Surtout pas ses petits-enfants: il venait juste d'admettre qu'il faisait un très bon grand-père.. Avec les années, chacun de nous arrivait à mieux le connaître, à cerner cet homme secret. Il nous laisse d'autant plus démunis que nous pensions avoir tout le temps devant nous...

Une retraite trop courte et peut-être trop bien remplie... Du tarot au jeux d'esprits, en passant par le sport, il a continué à faire ce qu'il aimait. Son goût pour l'activité lui a fait rencontrer la mort trop tôt... Il aurait pu repousser ce rendez-vous, mais il n'était pas homme à s'économiser... Il vivait pleinement, jusqu'au bout ... et c'est pour cela que toutes personnes ici présentes l'aimaient, l'enviaient et l'admiraient...

C'est mon père que je vous demande de célébrer aujourd'hui.

Emmanuel Sérazin

XI. ADHESIONS - COTISATIONS

L'APRC, association Loi 1901, créée en 1978, a pour objectif d'obtenir une "retraite convenable" pour les "Anciens Ministres des Cultes"

Ses seules ressources proviennent des contributions de ses adhérents. Ceux-ci sont de deux sortes :

1.- Les *ANCIENS MINISTRES du CULTE*" eux-mêmes (AMC). On désigne ainsi, ceux, hommes et femmes, qui ont quitté le ministère diocésain ou une congrégation religieuse.

2.- Tous leurs amis qui souhaitent apporter leur appui en devenant "*MEMBRES ASSOCIES*" (M.A.) de l'APRC. Ils sont avisés de toutes les rencontres et manifestations de l'APRC. Ils sont invités à y participer s'ils le désirent. A l'Assemblée Générale annuelle, ils ont voix consultative (Statuts, art.5,b)

L'adhésion comporte l'abonnement au BULLETIN trimestriel d'Information.

TARIF

I.- ANCIENS MINISTRES des CULTES (AMC)

- 1. Cotisation ordinaire : 150F + 60F. (abonnement).....210F
- 2. Cotisation minimale 60F. (abonnement).....60F
(cette cotisation concerne les personnes en situation économique difficile. Elle est aussi importante. Elle donne à l'APRC un adhérent cotisant de plus et augmente sa représentativité)
- 3. Cotisation de soutien : 250F + 60F. (abonnement).....310F
- 4. Cotisation de solidarité : 350F ou davantage+ 60F (abonnement).410F ou davantage

II. Non AMC : MEMBRE ASSOCIE (M.A.)

CONTRIBUTION de solidarité.....: **100F.**

retourner à APRC, 25 rue LamartineB2, 69120 VAULX en VELIN. CCP GRENOBLE 232 42 W

Nom et Prénom..... Ancien Ministre du Culte (AMC)
 Membre Associé (M.A.)

Adresse :.....

Code Postal..... VILLE :

verse F. au compte de l'APRC

Pour les AMC seulement :
Renseignements (facultatifs) pour mieux nous connaître et nous aider
 Année de naissance..... Nombre de trimestres CAMAVIC.....
 Diocèse de départ :.....
 Congrégation de départ..(pour les femmes mariées entre parenthèses votre nom de jeune fille).....
 Pour les religieux préciser : Prêtre Non Prêtre
 Date Signature

Les cotisations actuelles sont pour l'année 98/99. Vous recevrez la carte de couleur bleue donnant droit aux votes de l'A.G. 1999.